**Réserve d’ajustement au Brexit**

**Annexe n°I lettre d’engagement**

**Cette lettre d’engagement est à signer par le porteur de projet et à joindre à la demande d’aide via le portail e-Synergie. Cette attestation annule et remplace la dernière page de la demande d’aide générée automatiquement par le système informatique.**

Je soussigné(e) XXX, en qualité de signataire et représentant légal, sollicite une aide européenne au programme RAB – Réserve d’Ajustement Brexit destinée à la réalisation de l’opération intitulée : XXXXX. Rappel du montant de l’aide européenne demandée : XXXXX HT, pour un coût total de l’opération de XXX TTC.

J'atteste sur l'honneur :

* L'exactitude des renseignements de la demande d'aide,
* Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
* Ne pas avoir sollicité d'autres fonds ou de programmes européens pour financer les dépenses de ce projet,
* Ne pas être en situation de conflit d’intérêt pour ce projet.

Je m'engage à respecter, en cas d'octroi de l'aide, les obligations suivantes :

1. Si le projet n’a pas encore démarré lors du dépôt de la demande, informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
2. Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
3. Respecter les engagements de réalisation du projet,
4. Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation du projet, engagements financiers...),
5. Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet,
6. Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l’aide européenne,
7. Assurer la tenue des états comptables des dépenses engagées et payées liées à l’opération financée par l’UE,
8. Informer le service instructeur si le projet fait l’objet de procédures administratives relatives à des indus,
9. Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
10. Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet,
11. Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci,
12. La prise en compte, le cas échéant, des principes horizontaux de l’UE dans le cadre du projet.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Lieu, date, signature et cachet du représentant légal :